

Conduite automobile

Conduire - Inspection d'un véhicule

Sur cette page

[Pourquoi l'inspection d'un véhicule est-elle importante?](#)

[Quel est un exemple d'une liste d'inspection quotidienne d'un véhicule](#)

[Quand l'inspection d'un véhicule devrait-elle être effectuée?](#)

Pourquoi l'inspection d'un véhicule est-elle importante?

Une inspection ou une ronde de sécurité est un examen matériel et visuel du véhicule avant son utilisation. Faire un rapport des problèmes contribue à assurer la conduite d'un véhicule sécuritaire. Utilisez le manuel du véhicule ou le guide du fabricant pour adapter votre inspection. Signalez tout problème à votre superviseur ou aux responsables de la maintenance du véhicule.

Quand l'inspection d'un véhicule devrait-elle être effectuée?

L'inspection devrait être effectuée avant d'utiliser le véhicule, au moins une fois par jour, et peut être faite chaque fois que vous utilisez le véhicule (inspection avant utilisation).

Faire le tour du véhicule en marchant vous donne l'occasion de voir les obstacles ou les dangers qui peuvent se trouver sur votre chemin (ex. personnes, animaux, poteaux, trous, autres véhicules).

REMARQUE : Ce document s'applique aux véhicules types comme les voitures, les camionnettes et les VUS (de moins de 3500 kg). Les véhicules commerciaux, les camions de transport et les véhicules pour passagers (comme les ambulances et les autobus scolaires) peuvent être assujettis à une législation plus stricte. Communiquez avec votre [autorité locale](#) pour obtenir plus d'information.

Quel est un exemple d'une liste d'inspection quotidienne d'un véhicule

Un exemple de liste d'inspection se trouve ci-après. Déterminez quelles précisions sont requises en fonction de votre milieu de travail. Adaptez cette liste à vos besoins.

En tous les cas, vérifiez que l'élément est en bon état de fonctionnement, qu'il n'y a pas de fuite ou de dommage, ou que les articles sont adéquatement immobilisés.

Inspection quotidienne du véhicule / Ronde de sécurité

Vehicule :		Lieu :	
Inspecté par :		Date(s) :	

✓ – Satisfaisant / X – À surveiller
Signalez immédiatement les problèmes.
N'utilisez pas un véhicule si vous n'êtes pas certain qu'il est sécuritaire.

Conserver la liste dans le compartiment à gants jusqu'à ce qu'elle soit remplie et ensuite la déposer au bureau de maintenance des véhicules.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Extérieur					
Châssis/carrosserie					
Cabine/coffre					
Cargaison immobilisée					
Pare-chocs					
Attache-remorque/dispositif de fixation					
Plaque d'immatriculation/vignette valide					
Pare-brise					
Essuie-glaces					
Serrures					
Rétroviseurs					
Pneus/roues					
Dessous					
Suspension					
Systeme moteur					
Boyaux					
Liquides					
- Huile à moteur					
- Freins					
- Transmission					
- Radiateur					

- Lave-glace					
- Servodirection					
Bras de vitesse (s'il y a lieu)					
Courroies					
Carburant					
Batterie					
Système d'échappement					
Systeme électrique					
Phares de jour					
Phares de croisement					
Phares de longue portée					
Indicateurs/signaux/clignotants d'urgence					
Phares de marche arrière					
Intérieur					
Pas de fouillis					
Dégagement autour des pieds/pédales					
Propreté des vitres					
Tableau de bord/indicateurs					
Klaxon					
Commandes du conducteur					
Volant					
Sièges					
Ceintures					
Accessoires (système mains libres, GPS, radio, etc.)					
Ventilation, chaufferette/dégivreur, climatisation					
Cargaison immobilisée					
Extincteur					
Trousse de premiers soins					

Autres articles de sécurité (triangles, fusées lumineuses, etc.)					
Fonctionnement					
Sons					
Vibrations					
Indicateurs ou témoins lumineux					
Autres problèmes					
Commentaires					

Date de la première publication de la fiche d'information : 2018-05-04

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2018-05-04

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.